Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902100-20251218-DELIB20251208-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025 **Date de publication :** Mercredi 24 décembre 2025	Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 23* *Pour :* 23 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° : 2025 12 08	*Absents excusés* : Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)

Objet : Subvention de la commune au Ccas de l'Ehpad de la Résidence Saint-Roch

Monsieur Gilbert Miossec, Maire

EXPOSE la proposition de subventionner le Centre Communal d'Action Sociale de l'Ehpad de la Résidence Saint-Roch pour permettre la réalisation de travaux sur le réseau d'eau chaude sanitaire et de rénovation de l'ascenseur.

PROPOSE une subvention pour la somme de cinquante mille Euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de retenir la somme de cinquante mille Euros, versée au Centre Communal d'Action Sociale de l'Ehpad, sous forme de subvention prélevée sur le budget principal de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance — *Gilbert MIOSSEC, Maire*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication